

PROJET COMPLET

A retourner au plus tard le **28 février 2019** aux adresses électroniques suivantes :
siege.asso@afppe.com et commission.recherche@afppe.com

FICHE RESUME

TITRE DU PROJET et ACRONYME :

NOM, STATUT JURIDIQUE ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE COORDONNATEUR :

NOM, STATUT JURIDIQUE ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PROMOTEUR :

INVESTIGATEUR PRINCIPAL (un seul responsable scientifique) :

NOM-PRENOM :

Service ou département :

Statut juridique du chef de projet :

Adresse professionnelle :

Tél : Portable :

Fax :

E-mail :

Autres Personnels de santé associés (le cas échéant)

NOM-PRENOM :

Fonction.....

Service ou département :

Etablissement de santé.....

NOM-PRENOM :

Service ou département :

Fonction.....

Etablissement de santé.....

RESUME DU PROJET (500 MOTS MAXIMUM) :

- Introduction : Contexte, enjeux, justification scientifique, objectif ou hypothèse
- Choix méthodologique et population
- Résultats et retombées attendus

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE GARANT DE LA QUALITE DE LA METHODOLOGIE PREVUE POUR CETTE RECHERCHE:.....

ANNEXE FINANCIERE

MONTANT TOTAL EN EUROS DEMANDE :

Joindre à la présente fiche du résumé un document descriptif distinct, justifiant et décrivant de manière précise et détaillée les différents postes de dépenses. (Cf. Annexe IV)

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

(10 PAGES MAXIMUM, de la partie 1 à la partie 4 incluse, caractère arial 11, interligne 1)

JUSTIFICATION SCIENTIFIQUE :

- contexte,
- enjeux,
- revue de la littérature

DESCRIPTION DU PROJET :

- Objectif principal et secondaire(s)
- Originalité et/ou caractère innovant du projet
- Aspects éthiques et juridiques

METHODOLOGIE :

- Définition du schéma d'étude
- Population concernée par l'étude
- Critères de jugement principal et secondaire(s)
- Outils de recueil
- Modalités d'analyse des données recueillies
- Déroulement et/ou coordination du projet ; décrire les différentes étapes
- Durée du projet

RETOMBÉES ATTENDUES DU PROJET

CALENDRIER DES REALISATIONS ET ECHEANCES DU PROJET

(Estimé en période de temps, maximum deux ans)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES